

<b>N° 161/2009 - Procédure adaptée FOURNITURE ET POSE DE COLUMBARIUMS ET DE MOBILIER ANNEXE - Avenant n° 1</b>
--

**Le Maire,**

*Expose à l'Assemblée :*

*Par décision en date du 24 septembre 2009, la ville du MUY a conclu un marché pour la fourniture et pose de columbariums et de mobilier annexe avec la société GRANIMOND de Saint-Avoid (57503).*

*Cette consultation a été passée selon une procédure adaptée à tranche conditionnelle conformément aux dispositions des articles 28 et 72 du Code des marchés publics. Le montant global du marché était de 40.454,84 Euros Hors Taxes (soit 48.383,98 € TTC), décomposé de la manière suivante :*

- *Tranche ferme : 26.826,32 Euros Hors Taxes (32.084,28 € TTC)*
- *Tranche conditionnelle : 13.628,52 Euros Hors Taxes (16.299,70 € TTC)*

*Or, suite à la réalisation des travaux de la tranche ferme, des problèmes sont apparus. Ces derniers sont liés notamment à la délimitation du site servant à la dispersion des cendres (terrain engazonné). Aussi, pour des impératifs à la fois sanitaires et de sécurité, il y a lieu de faire cesser ces troubles par la mise en place de galets et de bordures sur radier.*

*Ces nouvelles prestations sont estimées à un montant de 4.915,00 Euros Hors Taxes (soit 5.878,34 € TTC), ce qui représente une augmentation d'environ 18,32 % sur le montant de la tranche ferme.*

*Sur la globalité du marché (tranche ferme + tranche conditionnelle), le montant est porté à la somme de 45.369,84 Euros Hors Taxes (soit 54.262,33 € TTC), ce qui représente une augmentation d'environ 12,15 % du montant initial global du marché.*

*Ces modifications pourraient être prises en compte par le présent avenant.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

**Le Conseil Municipal,**

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Approuve les termes de l'avenant n° 1 concernant le marché de fourniture et de pose de columbariums et de mobilier annexe et autorise le Maire ou son représentant à le signer.*